

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 16 mai 2008

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Dans sa séance du vendredi 14 décembre 2007, le Conseil communal a adopté le projet de budget 2008 avec un amendement dont la teneur était la suivante:

Les différents postes "honoraires et frais d'expertise" sous n° de compte par nature 3185 sont réduits de Fr. 675'100.-- à Fr. 570'000.--. La Municipalité aura toute latitude pour procéder aux modifications des divers postes du budget de fonctionnement.

En conséquence, la Municipalité décide de procéder à la réduction du budget des honoraires et frais d'expertises pour un montant de Fr. 105'100.-- de la manière suivante:

| n° de compte | libellé | ancien montant | nouveau montant | écarts |
|---------------|---------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| 100.3185 | Conseil communal | 1'000 | 500 | 500 |
| 111.3185 | Administration générale | 10'000 | 5'000 | 5'000 |
| 130.3185 | Office du personnel | 5'000 | 2'500 | 2'500 |
| 190.3185 | Centre informatique | 297'800 | 270'700 | 27'100 |
| 200.3185 | Finances | 23'000 | 21'000 | 2'000 |
| 300.3185 | Bâtiments | 24'000 | 15'000 | 9'000 |
| 310.3185 | Terrains communaux | 4'000 | 3'000 | 1'000 |
| 420.3185.01 | Etudes nouv. aménag. | 10'000 | 8'000 | 2'000 |
| 420.3185.02 | Architectes ou ing. Conseils | 40'000 | 20'000 | 20'000 |
| 420.3185.03 | SDOL | 83'000 | 82'000 | 1'000 |
| 420.3185.05 | Cité de l'Energie | 28'000 | 28'000 | 0 |
| 420.3185.06 | SIT | 32'000 | 16'000 | 16'000 |
| 430.3185 | Réseau routier | 50'000 | 45'000 | 5'000 |
| 460.3185 | Réseau d'égouts (fonds affecté) | 20'000 | 20'000 | 0 |
| 503.3185 | Bâtiments scolaires | 30'000 | 17'000 | 13'000 |
| 560.3185 | Médecin scolaire | 3'000 | 3'000 | 0 |
| 561.3185 | Service dentaire | 8'000 | 7'000 | 1'000 |
| 600.3185 | Secrétariat de police | 5'000 | 5'000 | 0 |
| 610.3185 | Corps de police | 1'300 | 1'300 | 0 |
| TOTAUX | | 675'100 | 570'000 | 105'100 |

Suite à ces modifications, l'excédent de charges initialement prévu à Fr. 1'300'100.-- est réduit à Fr. 1'195'000.--.

2. Réponse au vœu formulé par le Conseiller communal Michel Miéville lors de la séance du 14 décembre 2007, à savoir pourquoi le montant porté au compte 180.3517.01 (transports publics) a-t-il été augmenté de Fr. 202'000.-- par rapport à 2006 alors que leurs prestations n'ont pas été modifiées.

Compte 180.3517.01 Participation aux TL - lignes du trafic urbain:

| | | |
|--------------|------------------|-------------------------------------|
| Budget 2008 | Fr. 1'996'500.-- | (Chiffre reçu des TL le 07.06.2007) |
| Comptes 2006 | Fr. 1'792'310.-- | (Budget 2006: Fr. 1'787'000.--) |
| Différence | + Fr. 204'190.-- | |

Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par la mise en service du nouveau réseau et du nouvel horaire dans le cadre de l'application du concept « Réseau 08 » (nouvelles lignes, renforcement de l'offre bus au niveau urbain, amortissement des nouveaux véhicules, renforcement des effectifs TL, etc.). D'autre part, cette augmentation provient aussi de l'augmentation prévue des salaires, du coût du carburant, etc.

D'où augmentation du déficit total budgété du réseau urbain à charge des communes de Fr. 7'893'761.--, déficit qui se répartit entre les 12 communes de l'agglomération lausannoise, selon les 2 critères suivants:

- critère 1 1/3 du déficit selon population de la commune
- critère 2 2/3 du déficit selon prestations en km parcourus sur le territoire communal

Pour Ecublens, cela représente + Fr. 204'190.-- (chiffre vérifié par la Municipalité), ceci indépendamment du fait que des améliorations directes soient apportées ou non au réseau de la commune.

Cette répartition du déficit prévue par la LTP (Loi sur les Transports Publics), découle du raisonnement que les habitants n'utilisent pas seulement les transports publics de leur propre commune, mais profitent également des lignes et des améliorations dans les autres communes.

« Réseau 08 » n'offre effectivement pas d'améliorations directes pour la commune d'Ecublens. Celles-ci interviendront dans le cadre de l'extension du réseau prévue entre 2010 et 2014, qui prévoit une augmentation massive des prestations dans l'Ouest lausannois, dont les projets sont actuellement en cours de discussion et de concertation au sein du SDOL. Ces améliorations auront naturellement un coût qui est actuellement à l'étude (voir aussi informations reçues des TL lors de la séance du 16 avril 2008, destinée aux présidents des conseils communaux et aux membres des commissions de gestion et des finances ; plusieurs membres de notre législatif y ont participé).

Pour sa part, la Municipalité défend la mise à disposition d'un réseau de transports publics efficace, attractif et offrant le meilleur rapport coût/qualité possible pour notre commune. Objectif: améliorer l'utilisation et le report des besoins de déplacement sur les transports publics.

A relever cependant, que le tissu urbain modérément dense de notre commune rend difficile l'élaboration d'un réseau optimal de transports publics.

Miser sur un développement accru du transport individuel motorisé pour notre commune ne serait par contre pas la solution, compte tenu de la situation actuelle du trafic aux heures de pointe (nombreuses perturbations) et des ressources très limitées en surface disponible pour des améliorations routières et places de stationnement. Sans parler des coûts très importants et des nuisances accrues que provoqueraient de telles réalisations

3. Réponses aux vœux formulés par le Conseiller communal Michel Miéville, par rapport au préavis No 01/2008

A. Il est regrettable qu'une façade de 1992 soit déjà à l'ordre du jour pour sa réfection.

De 1992 à 2008, les normes concernant l'isolation thermique ont énormément évolué. Pour toucher le subside du centime climatique, les murs doivent recevoir 16 cm. d'isolation thermique, ce qui n'était évidemment pas à l'ordre du jour en 1992.

B. Le montant de Fr. 51'000.-- pour l'isolation sous toiture est un montant à première vue surfait pour des lieux non utilisés de manière courante.

Cette isolation sert à protéger non pas le galetas, non accessible, mais bien les salles d'écoles qui sont utilisées tous les jours. Si le montant paraît important, c'est que la surface à traiter est grande (450 m², soit Fr. 113.--/m²).

C. Il n'est pas acceptable de demander aux entreprises qui ont réalisé le ou les premières étapes d'établir les soumissions de base pour les travaux projetés. Soit le service technique et la Municipalité sont compétents pour réaliser de tels travaux, soit ils mandatent un organe neutre pour établir ce travail.

Le Service des bâtiments travaille toujours pour économiser au maximum l'argent de la Commune. En ce sens, il fait tout ce qui est dans ses possibilités. Cependant, ses compétences ne sont pas aussi étendues que celles d'un bureau technique externe et spécialisé.

La solution de demander une étude à une entreprise dont la compétence est reconnue et de travailler en collaboration avec elle à l'élaboration du projet est la méthode la plus avantageuse pour la commune.

Il est sans fondement de prétendre qu'une entreprise sérieuse maquillerait prix et quantités pour tromper la concurrence. De la même manière, on pourrait alors prétendre qu'un bureau d'architecte pourrait rendre sciemment un projet exagérément coûteux de façon à toucher plus d'honoraires.

En réalité, l'expérience a montré que la plupart du temps, l'entreprise qui a fait la première offre ne se retrouve pas au premier rang à la rentrée des soumissions et n'obtient de ce fait pas le travail.

D'un autre côté, les entreprises concurrentes qui doivent rendre une offre ont tout loisir de contrôler les quantités (car on fournit des plans avec la soumission) et la pertinence du projet; elles peuvent toujours présenter des variantes plus intéressantes.

4. Interpellation de M. Michel Miéville concernant une circulaire remise, par le corps enseignant aux élèves du Collège du Croset les interdisant à se rendre en trottinette à l'école

Des directives très strictes concernant l'utilisation de moyens de transports tels que vélos, patins à roulettes, trottinettes sont transmises aux parents en début d'année scolaire dans le document général "Informations aux parents".

Ces directives stipulent que les enfants qui utilisent ce genre de moyens pour venir à l'école le font sous la seule responsabilité de leurs parents. Les vélos ne sont pas tolérés dans l'enceinte scolaire (bâtiments + cours de récréations), les patins doivent être enlevés et les trottinettes pliées.

En ce qui concerne le Croset, aucune directive spéciale n'a été édictée par la direction des écoles. Le document en question a été rédigé par l'ensemble des enseignantes de ce bâtiment. Il leur a été clairement dit, qu'en l'occurrence, elles avaient outrepassé leurs compétences et qu'en aucun cas, les enseignantes d'un collège ne peuvent envoyer de telles consignes. Il s'agit d'un "dérapage" malheureux qui ne devrait plus se reproduire. La direction n'était pas au courant de cette démarche, certes louable puisqu'elle visait la sécurité des enfants, mais totalement désapprouvée par la direction.

5. Collège Saturne – Assainissement des façades – Préavis No 10/2006

Le crédit voté par le Conseil communal pour l'assainissement des façades s'élevait à Fr. 700'000.--. Le coût final se monte à Fr. 616'560.40. L'importance de la moins-value des dépenses de Fr. 83'439.60 est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjudés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

6. Constructions de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au lieu-dit "Verney" – Préavis No 6/2006

Le crédit voté par le Conseil communal pour la construction de collecteurs s'élevait à Fr. 804'000.--. Le coût final se monte à Fr. 453'117.70. L'importance de la moins-value des dépenses de Fr. 350'882.30 est due au fait que la plupart des travaux ont pu être adjudés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis.

7. Remplacement d'un camion à ordures – Préavis No 4/2006

Le crédit voté par le Conseil communal pour le remplacement d'un camion à ordures s'élevait à Fr. 389'000.--. Le montant total de la dépense a été de Fr. 393'245.25. Le coût supplémentaire de 1 % non prévu lors de l'établissement du préavis est dû à la nécessité de s'équiper d'un logiciel de sauvetage des données du tachygraphe numérique et des cartes OFROU (Office fédéral des routes) ainsi que d'un coffre pour le rangement des sangles ACTS (Abroll-Container-Transport-System).

8. Implantation d'une installation d'éclairage public au chemin des Crêts – Secteur Sud – Préavis No 20/2006

Le crédit voté par le Conseil communal pour l'implantation d'une installation d'éclairage public s'élevait à Fr. 98'000.-. Le coût final se monte à Fr. 94'010.65. La moins-value des dépenses est de Fr. 3'989.35.

9. Demandeurs d'emploi

Situation au 30 avril 2008: **306 demandeurs d'emploi** (379 au 30 avril 2007).

10. Population

Situation au 30 avril 2008: **10'548 habitants** (10'478 au 31 décembre 2007).

La Municipalité